

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du MERCREDI 29 MARS 2017 à 18h30

Sous la Présidence de M. PEYRON Christian,

Etaient présents :

Cl. RAFINESQUE – B. SANCHEZ – P. CHARLES – F. BALBI – R. ROCHE – J. LEBEGUE – M. A. ALTIER – R. ROUX – A. DEPEYRE – G. MARCHAND – Th. SABATIER – B. RIGGIO – J.F. TRAMIER – B. ROMANINI – V. VICENTE – N. GILLET – S. BASTET – E. AVON – E. GAMBARO – F. BRUNA.

Procurations: C. ROS à M. A. ALTIER – J. BERNARD à N. GILLET – C. FAURE à P. CHARLES – Y. CHETTOUH à B. SANCHEZ – A. GARCIA à R. ROCHE.

Absents Excusés : - PLAINDOUX M.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du procès-verbal du conseil municipal du 27 Février 2017.

3 / COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du compte de gestion 2016 du budget principal de la commune.

4 / COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. PEYRON.

Après avoir présenté le compte administratif 2016 du budget principal de la commune, Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

M. RAFINESQUE élu Président de séance à l'unanimité pour cette question, et après avoir appelé les remarques ou questions de l'assemblée, fait procéder au vote.

Sans observation, le compte administratif 2016 du budget principal de la commune est approuvé à l'unanimité.

5 /AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 de 1 475 027.63 € en section de fonctionnement au Budget primitif 2017.

6 / BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNE

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du budget primitif 2017 de la commune.

Monsieur le Maire souligne le montant de la section investissement qui s'élève à 3 517 137.90 €.

Monsieur BASTET fait remarquer que même s'ils ne sont pas associés aux projets, ils ont toujours approuvé les délibérations relatives aux projets de la majorité.

7 / COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du compte de gestion 2016 du budget annexe de l'assainissement de la commune.

8 / COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. PEYRON.

Après avoir présenté le compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement, Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

M. RAFINESQUE élu Président de séance à l'unanimité pour cette question, et après avoir appelé les remarques ou questions de l'assemblée, fait procéder au vote.

Sans observation, le compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement est approuvé à l'unanimité.

9 / AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe de l'assainissement 2016 de 384 723.87 € en section d'exploitation au Budget 2017.

10 / BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du budget annexe de l'assainissement 2017 de la commune.

11 / COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PEYRAFEUX

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du compte de gestion 2016 du budget annexe du lotissement Peyrafeux.

12 / COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET LOTISSEMENT PEYRAFEUX

Rapporteur : M. PEYRON.

Après avoir présenté le compte administratif 2016 du budget annexe du lotissement Peyrafeux, Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

M. RAFINESQUE élu Président de séance à l'unanimité pour cette question, et après avoir appelé les remarques ou questions de l'assemblée, fait procéder au vote.

Sans observation, le compte administratif 2016 du budget annexe du lotissement Peyrafeux est approuvé à l'unanimité.

13 / AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL PEYRAFEUX

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité de l'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe du lotissement Peyrafeux 2016 de 380 789.42€ en section de fonctionnement au Budget 2017.

14/ BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PEYRAFEUX

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité du budget annexe de l'assainissement 2017 de la commune.

15 / VOTE DU TAUX DES 3 TAXES

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à la l'unanimité du maintien du taux des 3 taxes.

16 / CONVENTION REVERSEMENT TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères maintenu à 8.50 % à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

Monsieur SANCHEZ informe l'assemblée que s'il y a une augmentation de la dépense, c'est la Communauté de Commune Rhône Lez Provence qui la prendra en charge.

17/ SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord à la majorité pour porter le montant des subventions aux associations locales comme suit :
(4 abstentions : Mmes BRUNA et GAMBARRO, MM. BASTET et AVON).

Amicale des Donneurs de Sang	160,00 €
Apprendre des Anciens	270,00 €
C.H.C.M.	1200,00 €
Cyclo Club	530,00 €
F.N.A.C.A.	420,00 €
Forme et Bien-Etre avec la GV	280,00 €
Foyer de l'Age d'Or	700,00 €
Foyer des Jeunes	3 100,00 €
Judo Club	1 500,00 €
La Souco de Derboux	2 800,00 €
Les Vieux Dragons	200,00 €
Nuances	200,00 €
Sou des Ecoles Laiques	3 300,00 €
Sporting Club	3 900,00 €
Sté Chasse St Hubert	450,00 €
Sté Pêche Gaule du Rhône	900,00 €
Tennis Club	2 100,00 €
Comité de Jumelage	1 500,00 €

Monsieur le Maire précise que les montants ont été arrondis.

Mme GAMBARRO demande si toutes les associations sont concernées. Monsieur le Maire répond dans l'affirmative, et bien entendu dans le cas où les associations ont respecté les délais de dépôt des demandes en mairie. Monsieur CHARLES rajoute que les associations doivent avoir 3 années d'existence pour prétendre au versement de la première subvention.

18/ AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE, SERVICE HYGIENE ET SECURITE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention avec le Centre de Gestion de Vaucluse, service Hygiène et sécurité, relatif à l'article 6 de ladite convention intitulé « facturation, durée et résiliation de la convention ». L'adhésion forfaitaire annuelle est définie comme suit :

- 200 € pour les collectivités ayant 20 agents ou moins de 20 agents,

- 450 € pour les collectivités ayant plus de 20 agents.

19/ CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS PARCELLE SECTION I N°429

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS, ayant pour objet le déplacement d'ouvrage électrique basse tension sur la parcelle cadastrée section I n°429 située 187 rue Anatole France, parcelle en cours d'acquisition par la Commune.

20/ CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS PARCELLE SECTION B N° 2127

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS, ayant pour objet l'alimentation électrique basse tension par la pose d'un câble sur la parcelle cadastrée section B n°2127 située lieudit « la Roquette Ouest » dont la commune est propriétaire.

21/ CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION B n°2402

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à vendre une parcelle non constructible d'une superficie de 296 m² jouxtant le lot n°11 d'une superficie de 630 m² du lotissement Peyrafeux, le tout pour un montant global de 79 000 €, suite à la demande reçue par courrier de Mlle NAVARRO et M. RACHDI.

22/ SUBVENTIONS SORTIES SCOLAIRES

Rapporteur : Mme ALTIER.

Accord unanime pour accorder une subvention annuelle de 120 €/classe pour financer une partie des sorties annuelles pédagogiques de fin d'année sous réserve du respect des modalités de dépôt de dossiers suivantes :

- Dépôt du dossier au minimum 3 semaines avant la date de la sortie accompagné des pièces suivantes :
 - Présentation d'un projet prévisionnel indiquant le nombre d'enfants concernés, les objectifs pédagogiques de la sortie et les activités prévues dans le cadre de la sortie,
 - Plan de financement de l'action précisant l'ensemble des dépenses et des recettes affectées à la sortie,
 - Un RIB sur lequel devra être versée la subvention.

23/ RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX A TITRE GRATUIT A L'ASSOCIATION COUP DE POUCE

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux municipaux à titre gratuit à l'association « Coup de Pouce ».

24/ CREATION D'UNE ZONE DE PREEMPTION ENS

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à créer une zone de préemption au titre du dispositif des Espaces Naturels Sensibles défini par la loi n°85-729 du 18 juillet 1985, relative à la délimitation et la mise

en œuvre des principes d'aménagement et les textes pris pour son application. Sont exclues de cette zone de préemption ENS, les parcelles sur lesquelles sont implantés des bâtiments.

25 / SUBVENTION COMITE DES FETES ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour fixer la subvention annuelle au comité des fêtes à 38 400 € et approbation de la convention définissant les missions et objectifs de l'association et les modalités de paiement de la subvention.

26/ DEBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES ELUS –

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation à l'unanimité des modalités d'application du droit à la formation des élus.

27 / ENTREPRISE RETENUE TOITURE ESPACE SYLEVETTE NICOLAS

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour retenir l'entreprise John PILATE dans le cadre des travaux sur la toiture de l'espace Sylvette Nicolas, pour un montant de 64 122.74 € HT.

28/ ENTREPRISE RETENUE POUR LE BUREAU D'ETUDE – PROJET AMENAGEMENT PAYSAGER DU CENTRE ANCIEN

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour retenir la SARL RHONE CEVENNES INGENIERIE dans le cadre du projet d'aménagement paysager du nouvel espace public du centre ancien du village, pour un montant de 15 675 € HT.

29/ ENTREPRISES RETENUES – CONSTRUCTION DE L'ESPACE ASSOCIATIF PAGNOL (M. PEYRON)

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour retenir les entreprises suivantes, dans le cadre des travaux de construction de l'espace associatif Pagnol.

N° LOT	ENTREPRISES RETENUES	NOTE FINALE Sur 60	MONTANT € - HT
1	SUZE BATIMENT	58.59	410 000.00
2	EIFFAGE	60	97 620.00
3	SAS MATT PLAC	55.08	39 820.00
4	ART DES SOLS	60	37 000.00
5	MOB	60	52 000.00
6	ACM	40	21 148.60
7	SARL MENDES TONY	56	58 265.98
8	PPS	51.79	34 689.00
9	MATHIEU PEINTURES	60	39 946.54

30/ PRESTATAIRE RETENU POUR LA DSP ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour retenir le Cabinet TRAMOY dans le cadre de la délégation de service public pour l'assainissement collectif en vue de réaliser les études suivantes :

- Faire un audit du service et de l'exécution du contrat en cours,
- Faire le bilan des forces et des faiblesses du service,
- Lancer une réflexion et une concertation avec l'équipe municipale relative au futur mode de gestion retenu, en ayant pris toutes les dispositions pour assurer la fin du contrat actuel et la transition avec la nouvelle structure d'exploitation.

31 / POLITIQUE FONCIERE 2016

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime de la politique foncière 2016 de la commune.

32 / REMPLACEMENT DES MENUISERIES – GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN

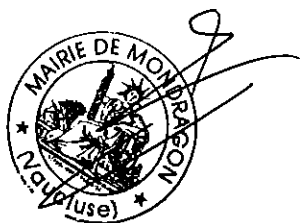
Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour retenir l'entreprise CMV dans le cadre du remplacement des menuiseries au groupe scolaire Jean Moulin, pour un montant de 44 228 € HT.

La séance est levée à 19h45

Fait à MONDRAGON, le 30 Mars 2017.

Le Maire,
Christian PEYRON.



Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.